

Nancy, 2 juin 1902

Mon très cher ami,

Je vous adresse, en même temps
que cette lettre sous pl. séparé et
recommandé:

1° Le ^{manuscrit des} compte-rendus, dont j'
vous parlais dans ma dernière lettre,
destiné, dans ma pensée, au prochain
n° de la Revue trimestrielle de fait-à-fait

2° deux feuilles relatives à notre
traduction du B. G. B. L'une contient
les expressions spécialement affectées
à ma partie: l'autre, celle que
j'ai remontées, que je ne puis
considérer comme me regardant
directement, mais dont une traduction

comme me paraît utile et est en
tout ce desirable pour moi.

Je me excuse de aujourd'hui
ces feuilles puisqu'elles sont prêtes.
Je me avais le temps d'y jeter
un coup d'œil avant de les
soumettre aux collaborateurs et
que certains éclaircissements me
suffisent nécessaires, veuillez m'en
les demander. Je ne effraye de mes
les fautes.

J'ai abusé un peu de mes papiers
un dimanche, qui n'est d'ailleurs
d'aucun secours. Bon jour
bon-fini pipon depuis le début
de l'année un travail d'historien
du droit sur la formation de
la théorie des nullités chez les
jurisconsultes du XVI^e et du XVII^e siècles.

Je crois. Il a, à peu près, terminé
la révision de ses manuscrits
et va se mettre pendant les vacances
à la rédaction, qu'il compte avoir
achevée en Octobre prochain. J'espère
à ce qu'il me dit, son travail
aura une certaine étendue, qui
ne peut être encore exactement prévue.
Toutefois à ce que par le matériel
d'un livre, à publier à part. Il
voudrait pouvoir le voir paraître en
travail dans le *Nouvel* revue
historique de droit, qui se publie
chez Larocq, en deux ou trois articles
au besoin. On ne peut s'opposer
de mécompte on le verra, il serait
peut-être bon de prendre raccourci
des manuscrits, bien qu'il ne
puisse rien livrer à la Presse
avant Octobre prochain, soit pour le
dernier n^o de l'année: Novembre-Décembre 1872.

Vous sent-il l'absence de son
vif des possibilités et facultés
de réaliser ce dire! y ne sais
plus bien que diriger, activement
et efficacement, cette femme d'histoire
du sort. Je vous ne le comprendez pas
mes amis, il nous suffirait que
vous priiez le non des L'œuvre
pour nous le reconnaître. Mais
non ne puis absolument, en cette affaire,

je souhaite que vous
soyez bientôt au bout de vos
affaires de tout genre. Et j'
n'espère d'en augmenter encore
le paquet.

Adieu mon plus cordial
mais je vous redis toute mon amitié

F. Geny

7
111



Monsieur R. Solles,
Professeur à la Faculté de Droit,
14 rue Saint-Guillaume,
Paris

